

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

1er avril 2020

Dossier complet le :

15 avril 2020

N° d'enregistrement :

2020-2003

1. Intitulé du projet

Mise à jour du volume du bain en zinc pur pour la galvanisation de 5 700 L à 14 200 L dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société LONGORACCORD (FORGE GALVANISATION DE LA LONGUEVILLE)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Gillot, Julien, Directeur adjoint

RCS / SIRET

4 4 5 5 2 1 0 0 8 0 0 0 1 8

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1°a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Mise à jour de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 5 septembre 2014 concernant le volume du bain de galvanisation de 5 700 L à 14 200 L. Activité soumise à autorisation au titre de la rubrique 2567-1.a) de la nomenclature des ICPE (Galvanisation, étamage de métaux ou revêtement métallique d'un matériau quelconque par un procédé autre que chimique ou électrolytique).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet concerne la mise à jour de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 5 septembre 2014 concernant le volume du bain de galvanisation de 5 700 L à 14 200 L. L'installation du nouveau bain a été accompagnée par la mise en place d'un nouveau four nécessaire au chauffage du bain, d'une puissance de 580 kW.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de mettre à jour les caractéristiques de l'installation relative à la rubrique 2567-1.a) de la nomenclature des ICPE, autorisée par l'arrêté préfectoral du 5 septembre 2014.

L'augmentation du volume du bain a été réalisée pour permettre l'automatisation de la chaîne de production et donc diminuer la pénibilité des travailleurs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'extension du volume du bain de galvanisation n'a pas entraîné d'aménagements importants, hormis quelques terrassements pour l'installation de la nouvelle cuve à l'intérieur du bâtiment.

L'installation du nouveau bain a consisté en la mise en place d'une nouvelle cuve et du four associé nécessaire au chauffage du bain.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'augmentation du volume du bain en zinc pur pour la galvanisation n'est pas à l'origine de changement d'activité et d'augmentation de la capacité maximale de galvanisation, fixée à une tonne par heure par l'arrêté préfectoral du 5 septembre 2014.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site est déjà autorisé pour la rubrique 2567-1.a).

D'après l'annexe de l'article R. 122-2 du Code de l'Environnement, le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale systématique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume du bain de galvanisation	14 200 L
Puissance du four	580 kW

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue des Usines
59 570 LA LONGUEVILLE

Coordonnées géographiques¹

Long. 03° 84' 72" 75 Lat. 50° 28' 44" 20

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Ouï

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Ouï

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La société Longoraccord est autorisée par arrêté préfectoral du 5 septembre 2014 à exploiter des activités de fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier, au titre des rubriques 2565-2.a) et 2567-1.a).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :

Oui Non

Lequel/Laquelle ?

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II se trouvent à 104 m au Sud. Il s'agit de la ZNIEFF de type I "Forêt domaniale de Mormal et ses lisières" et de la ZNIEFF de type II "Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées". En Wallonie, le site de grand intérêt biologique le plus proche se situe à 8 km. Il s'agit de "L'aulnaie au lieu dit Sainte-Marguerite".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La modification réalisée se trouve à l'intérieur d'un bâtiment et n'a pas engendré d'imperméabilisation de surface. Aucune étude zone humide n'est à réaliser.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La Longueville fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation par débordement et rupture des digues de l'Aunelle et de l'Hogneau. Il s'agit du PPRI de l'Aunelle-Hogneau. Le côté Est du site est couvert par le PPRI, mais pas la modification qui se trouve plus au centre du site. De plus, cette modification n'a pas entraîné d'imperméabilisation supplémentaire du sol. Le PPRI de l'Aunelle-Hogneau a été approuvé par arrêté préfectoral le 18 juillet 2016.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude est localisé au niveau d'une ancienne industrie ayant pratiqué des traitements et revêtement de métaux, ainsi que la fabrication d'autres machines d'usage général (moteur, turbine, compresseur...). Cette industrie dont l'activité est à ce jour terminée, est référencée dans la base de données Basias sous le code NPC5910323. De 1978 à 1992, FFM a déversé 31 200 t des résidus solides cristallins issus du bain de décapage des tôles de l'usine de Louvroil. 70 % se sont solubilisés dans les eaux et s'étendent par l'écoulement des eaux superficielles et souterraines.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage d'alimentation en eau potable le plus proche du site se trouve à 9 km à l'Est.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 3 km au Sud-Ouest de la société Longoraccord. Il s'agit des Forêts de Mormal et de Bois de l'Evêque, Bois de la Lanière et Plaine alluviale de la Sambre.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche de la société Longoraccord se trouve à 8 km à l'Ouest. Il s'agit des discordances post-hercyniennes dans la carrière de Bettechies. A 9 km à l'Est sur le territoire wallon, se trouve le site classé "Le Castelet".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bain de galvanisation est rempli de zinc pur à 99 % et ne nécessite pas d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La galvanisation ne nécessite pas d'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La modification se trouve à l'intérieur d'un bâtiment.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 3 km au Sud-Ouest de la société Longoraccord. Il s'agit des Forêts de Mormal et de Bois de l'Evêque, Bois de la Lanière et Plaine alluviale de la Sambre.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La modification se trouve à l'intérieur d'un bâtiment.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas dans le périmètre d'un PPRT d'une autre installation.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site présente un aléa faible pour le retrait-gonflement des argiles. Le côté Est du site couvert par le PPRI de l'Aunelle-Hogneau présente un aléa faible. En revanche le projet ne se trouve pas dans la zone délimitée par le PPRI de l'Aunelle-Hogneau.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le bain et le four de galvanisation sont chacun reliés à un conduit par lequel sont évacués des rejets atmosphériques. Les rejets provenant du bain sont contrôlés annuellement et ceux du four tous les 3 ans. Le bain et le four ont été mis en service en 2018. Les mesures des rejets atmosphériques ont donc été faites avec le nouveau volume et la nouvelle puissance. Le rapport de contrôle des rejets atmosphériques de 2018 et de 2020 indiquent le respect des VLE autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter de 2014 pour le bain et le four.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'atelier de galvanisation est moins bruyant que les ateliers d'usinage. Le procédé consiste uniquement à tremper les pièces métalliques dans le bain.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La modification se trouve à l'intérieur d'un bâtiment. De plus le zinc est inodurant.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non le procédé consiste à tremper les pièces métalliques dans le bain.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le bain et le four de galvanisation sont chacun reliés à un conduit par lequel sont évacués des rejets atmosphériques. Les rejets provenant du bain sont contrôlés annuellement et ceux du four tous les 3 ans. Le bain et le four ont été mis en service en 2018. Les mesures des rejets atmosphériques ont donc été faites avec le nouveau volume et la nouvelle puissance. Le rapport de contrôle des rejets atmosphériques de 2018 et de 2020 indiquent le respect des VLE autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter de 2014 pour le bain et le four.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non, le bain n'est pas changé. La durée de vie de la cuve est de plusieurs dizaines d'années (30-40 ans) et l'entretien du bain consiste uniquement à l'alimenter en zinc. Entre 50 et 75 tonnes sont ajoutées chaque année.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune vidange du bain de galvanisation n'est effectuée. La durée de vie de la cuve est de plusieurs dizaines d'années (30-40 ans) et l'entretien du bain consiste uniquement à l'alimenter en zinc. Entre 50 et 75 tonnes sont ajoutées chaque année.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'utilisation du bain de galvanisation au zinc pur produit deux types de déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 t/an de cendres de zinc accumulées en surface, - 15 t/an de fer solide accumulé au fond du bain, appelé les mattes. <p>Ces deux types de déchets sont revendus afin d'être valorisés.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La modification est à l'intérieur d'un bâtiment et n'est donc pas visible de l'extérieur.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La modification est à l'intérieur d'un bâtiment et n'entraîne donc pas de changement dans l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucune installation soumise à autorisation ou autres projets existants ne se trouvent dans un rayon d'un kilomètre autour du site.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Conformément à l'article 9.2.1 de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, l'exploitant réalise chaque année une analyse des rejets atmosphériques du conduit du bain de galvanisation et tous les 3 ans pour le conduit du four.
Pour rappel, le rapport de 2018 et celui de 2020 ont mis en évidence le respect des valeurs limites d'émissions.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'activité est déjà autorisée par l'arrêté préfectoral du 5 septembre 2014, pour la rubrique 2567-1.a). L'extension du volume du bain de galvanisation de zinc pur n'a pas engendré de travaux de grande ampleur et elle n'est pas à l'origine d'une augmentation de la capacité maximale de galvanisation autorisée à une tonne par heure. Cette modification a été réalisée dans le but d'automatiser la chaîne de production et donc de diminuer la pénibilité des travailleurs à ce poste. L'extension du volume de bain ne génère pas de nuisances environnementales supplémentaires par rapport à l'existant. Compte tenu des éléments, cette modification ne nécessite pas une évaluation environnementale.

Après évaluation de la substantialité de la modification du volume du bain de galvanisation, cette dernière s'avère non substantielle.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Sans objet.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

La Longueville

le,

16 Nov 2020 -

Signature

LONGORACCORD
Rue des Usines
59570 LA LONGUEVILLE

Gilbert Julien -
Directeur adj -

